

Communiqué de presse conjoint de l'UA, de la République du Soudan du Sud et de l'ARC

Le gouvernement de la République du Soudan du Sud signe l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (le Traité de l'ARC) afin de répondre efficacement à l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes.



Johannesburg, le 23 novembre 2023 – Le gouvernement de la République du Soudan du Sud a donné un élan décisif au renforcement de ses capacités en matière de préparation et de réponse aux catastrophes d'origine climatique en signant l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (le Traité de l'ARC). À l'heure où le changement climatique pèse lourdement sur la vie et les moyens de subsistance des habitants et menace le développement durable du pays, le gouvernement a fait un pas supplémentaire pour assurer la protection de sa population.

La cérémonie de signature, qui s'est tenue à Addis-Abeba, Éthiopie, a rassemblé plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement du Soudan du Sud, notamment S.E.M. l'ambassadeur Riek Puok Riek, du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, et M. Banak Joshua Dei Wal, du ministère des Affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes. L'ARC était représentée par M. Bright Mando, Conseiller juridique principal et Secrétaire du Conseil d'administration, et M. Koffi Konin, chef des services gouvernementaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

Ces dernières années, le Soudan du Sud, vulnérable face aux dangers naturels comme les inondations, les sécheresses et les épidémies induites par le changement climatique, a été confronté à des difficultés socio-économiques aggravées par l'impact du changement climatique. En janvier 2023, conscient de la nécessité d'adopter des stratégies efficaces de réduction des risques de catastrophe (RRD), le pays a engagé le dialogue avec l'ARC afin d'explorer de nouvelles approches visant à renforcer les efforts entrepris dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

Désormais signataire du Traité de l'ARC, le Soudan du Sud prévoit en outre de signer le protocole d'accord de l'ARC en marge de la COP28 qui se déroulera à la fin du mois à Dubaï. Le Soudan du Sud



entend collaborer plus étroitement avec l'ARC afin de renforcer ses capacités en matière de planification, de préparation et de réponses aux risques climatiques. La cérémonie de signature témoigne de l'engagement du gouvernement à renforcer sa résilience et à réduire sa vulnérabilité face aux risques d'origine climatique.

Lors de la cérémonie de signature, S.E.M. l'ambassadeur Riek Puok Riek a déclaré : « Il s'agit d'une étape importante vers la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités dans différents secteurs, dans un pays en proie aux risques d'origine climatique. »

L'engagement du Soudan du Sud auprès de l'ARC était motivé par la nécessité d'adopter des stratégies proactives de gestion des risques d'inondation et de sécheresse, qui font peser une lourde menace sur l'économie du pays.

Le Soudan du Sud devient ainsi le 39^{ème} État membre signataire du Traité de l'ARC et pourra, à ce titre, bénéficier des outils et des produits de l'ARC pour renforcer ses capacités en matière de réduction des risques de catastrophe. Le pays entend utiliser efficacement ses ressources afin d'aider les populations vulnérables lors de catastrophes naturelles. La signature du Traité de l'ARC et du protocole d'accord définit un cadre de coopération qui comprend un appui à la formation des organismes gouvernementaux concernés, ainsi que l'éventuelle participation du pays aux cycles d'assurance de l'ARC, qui couvrent les risques de sécheresse, d'inondation et d'épidémies.

M. Ibrahima Cheikh Diong, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Directeur général du Groupe ARC, a salué l'engagement du Soudan du Sud en faveur de la réduction des risques de catastrophe et sa décision de devenir membre de l'ARC. « L'ARC est prête à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Soudan du Sud et d'autres parties prenantes afin de bien comprendre le degré d'exposition du pays aux risques de catastrophe naturelle et d'élaborer une stratégie de riposte efficace, qui corresponde aux besoins sur le terrain. Ensemble, nous pouvons intensifier notre action et compléter les stratégies existantes. » À cette fin, il a également souligné la nécessité d'adopter une approche centrée sur la mutualisation des risques et d'établir une collaboration fondée sur des partenariats ciblés.

En adhérant à l'ARC, le Soudan du Sud rejoint les autres États membres de l'Union africaine (UA) qui bénéficient des outils et des ressources proposés par l'ARC pour faire face au changement climatique. Le Groupe ARC, formé de l'Institution de l'ARC, une institution spécialisée de l'UA, et de l'ARC Ltd, la société d'assurance filiale du Groupe, offre des services de renforcement des capacités, de planification d'urgence, d'établissement de profils de risques et de mutualisation des risques. Son mandat, tel que défini par l'UA, consiste à travailler avec les États membres de l'UA afin de les aider à mieux planifier, mieux se préparer et mieux répondre aux menaces liées au climat.

Grâce à ce partenariat, le Soudan du Sud pourra également bénéficier du Mécanisme africain d'assurance contre les risques climatiques pour l'adaptation (*Africa Climate Risk Insurance Facility for Adaptation* - ACRIFA), une initiative lancée par la Banque africaine de développement (BAD) afin de répondre plus efficacement au changement climatique. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du programme ADRiFi, vise à soutenir les activités de renforcement de la résilience et à améliorer les capacités d'intervention au Soudan du Sud, en Somalie, à Djibouti et aux Comores, en acheminant rapidement l'aide nécessaire en cas de catastrophe.



La participation du Soudan du Sud au mécanisme de l'ARC et son éligibilité au projet ACRIFA lui ouvrent de nouvelles perspectives en termes de renforcement de la résilience, de sécurité et de bien-être de la population et de promotion d'un développement socio-économique durable.

-FIN-

CONTACTS MÉDIAS :

1. Buomkuoth Jundi Both Lual | Responsable communication - ministère des Affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes (MHADM) du Soudan du Sud | E-mail: buomkuoth@yahoo.com
2. Michele Diane Karambiri | Responsable communication – Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) | E-mail: michele.karambiri@arc.int